

Réélu de nouveau en 1824, M. Richard se trouva obligé l'année suivante de faire la lutte à deux adversaires. Le scrutin donna le résultat suivant : Austin-E. Wing, 728 ; John Biddle, 722 ; Gabriel Richard, 722. Beaucoup d'électeurs canadiens, paraît-il, avaient voté pour les candidats de langue anglaise. M. Richard contesta l'élection et prétendit que ses adversaires avaient intimidé les électeurs, mais le comité du Congrès renvoya sa plainte.

M. Richard mourut en 1832, plein de mérites et d'années.

La statue de l'abbé Richard est sur la façade de l'hôtel-de-ville de Détroit, à côté de celles de Marquette, LaSalle et Lamothe-Cadillac.

P. G. R.

**Les mariages à la gaumine.** (II, XII, 261.)—Les registres de nos paroisses nous ont conservé les noms de quelques-uns de ceux qui jugèrent à propos de s'unir de cette manière par trop lesté :

Le 28 février 1724, on célébrait à Boucherville le mariage de Jean Desnoyers et de Marie-Thérèse Ménard, lesquels s'étaient mariés à la gaumine, quelques années auparavant, pendant que leur missionnaire, M. de Francheville, célébrait la messe.

En 1727, pendant que M. Gervais Lefebvre, curé de Batiscau, célébrait une messe basse, Daniel Portail, fils de Daniel Portail, maire perpétuel de la ville de Saint-Florent-le-Viel, diocèse d'Angers, contractait mariage à la gaumine avec Marie-Anne-Antoinette Langy de Levrard. Les coupables firent réhabiliter leur mariage, le 8 septembre 1728.

A la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 15 février 1754, Pierre Bernard et Catherine Laviolette s'étaient mariés à la gaumine pendant l'élévation de la sainte Hostie. Le dimanche suivant, le mandement de Mgr de Saint-Vallier sur le mariage à la gaumine fut lu en chaire par le curé et les mariés furent en conséquence excommuniés.

En juillet 1817, un jeune homme et une jeune fille du Cap-Santé n'ayant pu obtenir de Mgr Plessis une dispense de parenté, allèrent à l'église avec des témoins ; et là, pendant une grand'messe célébrée par le vicaire de la paroisse, M. Sénéchaud, ils se prirent l'un et l'autre pour époux et pour épouse. Mais le curé du Cap-Santé, M. Gatién, ayant représenté à ces jeunes gens les suites que pouvait avoir leur escapade, ils se séparèrent. Le curé obtint peu après de l'évêque de Québec les dispenses et permissions nécessaires, et il leur fit contracter un nouveau mariage, après leur avoir fait réparer dans l'église, en présence de toute la paroisse, le scandale qu'ils avaient donné, et dont ils demandèrent pardon, par la voix du curé.

Voyez dans les *Mémoires* de M. de Gaspé le récit d'une espèce de mariage à la gaumine accompli à Saint-Jean Port-Joli et qui fit beaucoup de bruit dans le temps.

P. G. R.